



A me lamener

N° de rôle 25/07151

AUDIENCE DE VENTE

5 DECEMBRE 2025
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

ET LE *DIX SEPT OCTOBRE*

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES-THOMANN, avocat associée de la SCP DRAP -HESTIN-NARDINI-FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 835101 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, les documents remis par les services de l'urbanisme de TOURVES en date du 23 juin 2025.

Le futur adjudicataire fera son affaire personnelle de ces informations.

Ces documents sont à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 22 septembre 2025 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 5 décembre 2025 des biens suivants :

Sur la Commune de TOURVES 83170 – Lieudit Le Village sis 21 rue Sadi Carnot dans un immeuble élevé de deux étages sur caves et rez-de-chaussée avec grenier cadastré G 1024 pour une contenance de 80 ca et plus précisément :

Le lot numéro cinq : la propriété privative et particulière au deuxième étage d'un appartement comprenant un vestibule, une salle d'eau, un wc, un salon salle à manger – trois chambres.

Accès : observation étant ici faite que l'accès de cet appartement se fait par l'escalier désigné par le lot numéro DEUX cadastré section G 1077 pour 90 ca.

Saisis à l'encontre de :

Ledit document contient 2 pages qui ont été numérotées par l'avocat poursuivant.

Desquels comparution et dépôt le comparant a requis acte à lui octroyé.

Et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Jean-Michel CONSTANS
Maire de Tourves
Vice-président de
L'Agglomération Provence Verte
Président de la Mission Locale
Ouest Haut Var

République Française

Tourves le 23 juin 2025

SELARL ACTAZUR
W.RAMOINO - N.WISS
Commissaires de justice associés
Résidences GIORDANENGO
27, Avenue Lazare Carnot
Entrée A
83300 DRAGUIGNAN

Affaire suivie par : VALLET Anthony
Service Population
04.94.37.00.05 - 06.77.44.15.20
avallet@tourves.fr
Ref.courrier : SPDP-2025-054-AV

OBJET : Dossier 133639 - Affaire DELORET-CONSTAN/PRIEUR

Messieurs les Commissaires de justice,

Dans l'affaire cité en objet, portant sur la propriété cadastrées section G n° 1024, je vous informe n'avoir retrouvé aucune autorisation d'urbanisme dans nos archives.

Située en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, l'immeuble est également concerné par le périmètre délimité des abords.

Il me semble également important de vous informer de la situation de péril ordinaire dont est frappé cet immeuble par arrêté municipal n°2023/014 en date du 05 mai 2023.

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif est assurée par la Régie des Eaux de la Provence Verte (51, rue des Déportés - 83170 BRIGNOLES - 04.98.05.30.63).

Enfin, j'attire votre attention sur l'éventuel intérêt de la Commune à préempter le bien ou à exercer son droit de priorité ; une réflexion étant actuellement menée sur un périmètre d'intervention foncière pour la résorption de l'habitat indigne ou insalubre avec l'établissement public foncier PACA.

Je vous prie de croire, Messieurs les commissaires de justice, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Michel CONSTANS



SELARL ACTAZUR
W. RAMOINO - N. WISS
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
Résidences GIORDANENGO
27 Avenue Lazare Carnot - Entrée A
83300 DRAGUIGNAN



☎ : STANDARD : 04 94 68 00 16
☎ : CONSTATS : 04 94 68 15 18
☎ : URGENCE CONSTAT : 06.20.570.738

**ATTENTION CHANGEMENT
D'ADRESSE MAIL**

Mail : contact@actazur.fr

Horaires d'ouverture de l'Etude :
7 h 30 - 18 h 00 NON STOP
FERMETURE 17H le vendredi

IBAN:FR76 1910 6000 1043 6081 3290 385
AGRIFRPP891 (CREDIT AGRICOLE)

SIRET : DRAGUIGNAN 553 915 553
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR76 553 915 553

REFERENCE A RAPPELER :

Dossier : 133639
Affaire: DELORET-CONSTANPRIEUR
Responsable : VC

Mail : contact@actazur.fr
6374-1706
Service : 19

**VOS REFERENCES
URBANISME SECTION G N° 1024**

Paiement sécurisé sur le site et
consultation web :
<https://www.actazur.fr>

Paiement sécurisé par carte bancaire à distance,
sur simple appel téléphonique à l'Etude



Conformément à l'article 39 de la loi Informatique et
Libertés du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit
d'accès et de rectification aux informations vous
concernant. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser
aux personnes habilitées de l'Etude.

DRAGUIGNAN le 17 JUIN 2025

Pensez à communiquer avec nous / payer sur notre site : www.actazur.fr

MAIRIE DE TOURVES
8 Place de l'hotel de ville
83170 TOURVES

Madame, Monsieur,

Dans l'affaire référencée en marge, une procédure de saisie immobilière a été diligentée à
l'encontre de

*****, propriétaires sur votre commune d'une parcelle de terrain
cadasstrées section G N° 1024

Il m'est par conséquent indispensable d'obtenir les renseignements suivants concernant ladite
parcelle :

- Date du Permis de Construire ou modificatif éventuel (Copie du PC accordé souhaitée)
- Date de la déclaration d'ouverture de chantier et de la déclaration d'achèvement de travaux .
(Copies souhaitées)
- certificat de conformité éventuel (dans le cas d'un refus, pourriez-vous m'en préciser les
raisons). (Copie souhaitée)

Au cas où aucune référence ne pourrait être retrouvée, je vous prie de bien vouloir me l'indiquer
également.

Je vous remercie enfin de me préciser, dans quelle zone du P.O.S./P.L.U se trouve cette
parcelle ainsi que sa signification (avec son C.O.S.). Il convient de m'adresser par retour courriel
à contact@actazur.fr le règlement concernant cette zone.

Merci de m'indiquer également toutes procédures en cours concernant ladite parcelle.

Je vous remercie également de bien vouloir m'indiquer si cette parcelle ainsi que le bien
immobilier édifié sur celle-ci sont raccordés au tout à l'égout.

A défaut, merci de bien vouloir m'indiquer si le contrôle de l'installation a été fait durant les trois
dernières années, et si oui, m'en communiquer la date et le rapport.

A défaut, merci de bien vouloir me communiquer les coordonnées postales et téléphoniques de
la société en charge de procéder au contrôle des installations d'assainissement non collectif sur
votre commune.

Je vous demanderais également de bien vouloir me faire connaître si cette parcelle est située
dans une zone contaminée au sens de la loi n° 99-471 du 8 Juin 1999 tendant à protéger les
acquéreurs d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages

En vous remerciant à l'avance et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, mes salutations
distinguées.

SELARL ACTAZUR
W. RAMOINO - N. WISS